

COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE
NATIONAL CAPITAL COMMISSION

N° 2019-P96

Au Conseil d'administration

Pour : DÉCISION

Date 2019-06-20

Sujet/titre

Approbation fédérale d'utilisation du sol – Monument commémoratif national dédié à la mission du Canada en Afghanistan – Sélection de l'emplacement

But de la proposition

- Obtenir l'approbation fédérale requise concernant l'emplacement privilégié pour le Monument commémoratif national dédié à la mission du Canada en Afghanistan.

Recommandation

- QUE soit accordée l'approbation fédérale d'utilisation du sol concernant l'emplacement privilégié pour le Monument commémoratif national dédié à la mission du Canada en Afghanistan, conformément aux dispositions de l'article 12 de la *Loi sur la capitale nationale*, sous réserve de ce qui suit :
 1. Que la CCN achève la préparation d'un plan directeur et de lignes directrices en matière de design pour préciser l'emprise au sol du monument, ce qui permettra d'encadrer et orienter l'élaboration des projets de conception.
- QUE la signature de cette approbation fédérale d'utilisation du sol soit déléguée au directeur général, Aménagement de la capitale.

Soumis par :

Daniel Champagne, directeur général, Aménagement de la capitale
Nom

Signature

1. Autorité

- *Loi sur la capitale nationale*, article 12.

2. Description du projet

Le 8 mai 2014, Anciens Combattants Canada (ACC) annonçait qu'un Monument commémoratif national dédié à la mission du Canada en Afghanistan (le « Monument ») serait érigé dans la capitale du pays. Le projet est géré par le ministère du Patrimoine canadien (PCH) au nom d'ACC. Le Monument servira de témoignage de la force, du courage et de la valeur des membres des Forces armées canadiennes, des policiers et des civils qui ont participé à la mission canadienne en Afghanistan.

Le Monument a pour but de fournir un lieu de pèlerinage et de réflexion, d'inciter le public à comprendre et à apprécier l'importance de la mission du Canada en Afghanistan et de se prêter à des activités publiques comme des événements commémoratifs. Le Monument devrait devenir un point de repère important dans le secteur du cœur de la capitale et plus particulièrement à proximité du Musée canadien de la guerre. Dans les désignations établies ou les « ordres » de commémorations (ordres 1 à 3), en tenant compte de divers facteurs, dont son importance nationale et son budget, le Monument est considéré comme étant d'un « ordre de commémoration 2 ».

Le Conseil d'administration de la CCN a octroyé en janvier 2015 l'approbation fédérale de l'utilisation du sol pour l'aménagement du monument à un emplacement situé sur l'esplanade supérieure du débarcadère de Richmond. À la suite de consultations auprès de la communauté des anciens combattants, ACC a demandé en 2016 un second examen des emplacements proposés pour le monument. Les quatre emplacements choisis à partir de l'inventaire des sites commémoratifs dans la région de la capitale du Canada et présentés à ACC au cours de l'été 2016 étaient :

- le Manège militaire de la place Cartier
- la pelouse de la Phalange canadienne
- l'esplanade supérieure du débarcadère de Richmond
- l'ouest du Musée canadien de la guerre.

Le 14 juillet 2016, la majorité du Groupe de travail consultatif sur les commémorations d'ACC a choisi l'esplanade supérieure du débarcadère de Richmond comme emplacement privilégié. Par après, le 5 octobre 2016, ACC et le ministère de la Défense nationale (DN) ont organisé un sommet des intervenants au cours duquel la majorité des participants ont choisi l'emplacement situé à l'ouest du Musée canadien de la guerre. Puisque l'emplacement proposé a été jugé non conforme au design et au mandat du Musée canadien de la Guerre, l'approbation fédérale d'utilisation du sol n'a pas été accordée.

Un nouvel exercice de sélection des emplacements a eu lieu à l'automne 2018. Les trois emplacements présentés à ACC étaient les suivants :

- au nord de l'entrée nord du Musée de la guerre;
- au nord de la zone de chargement du Musée de la guerre le long du sentier multifonctionnel de la CCN;
- à l'est du Musée de la guerre.

La description détaillée du choix final de l'emplacement privilégié, situé à l'est du Musée de la guerre, est jointe en annexe à la présente proposition.

3. Analyse du personnel de la CCN / Risques et mesures d'atténuation

En ce qui concerne la sélection de cet emplacement pour le monument commémoratif, les facteurs ci-dessous doivent être pris en considération.

- Le projet s'harmonise généralement avec le cadre stratégique de la CCN en matière d'utilisation du sol. L'emplacement fait partie de la masse des terrains d'intérêt national et est désigné « espace vert urbain de la capitale » dans le Plan de secteur du cœur de la capitale (2005). Il n'est pas désigné comme lieu de commémoration dans l'Inventaire des emplacements commémoratifs possibles du Plan stratégique des monuments commémoratifs de la CCN (2008).
- Un plan provisoire des monuments commémoratifs militaires dans la capitale nationale produit au nom de la CCN en 2015 propose un espace réservé à l'aménagement d'un ensemble de monuments commémoratifs à cet endroit, tout en faisant place à la construction éventuelle (ou l'agrandissement) d'un établissement institutionnel d'importance. Ce plan conceptuel servira de fondement pour l'élaboration d'un plan directeur pour l'espace situé à l'est de la rue Booth et au nord de la rue Wellington. Ce plan directeur sera produit par le personnel de la CCN.
- Il existe un fort lien thématique entre l'emplacement et son environnement. L'emplacement se trouve à proximité du Musée canadien de la guerre. Il se trouve également à proximité de la rivière des Outaouais et est entouré d'espaces verts, ce qui en fait un endroit idéal pour un monument commémoratif.
- La position et l'emplacement du site dans un secteur très fréquenté par le public rehausseront la visibilité du monument commémoratif.
- L'emplacement est assez grand pour accueillir un monument de taille moyenne et des rassemblements importants.
- L'emplacement appartient à la CCN et fait partie de la Masse de terrains d'intérêt national (MTIN).
- L'emplacement est plat et de niveau et sera facilement accessible à tous.
- Un vaste stationnement public est situé de l'autre côté de la rue, à l'intérieur du Musée canadien de la guerre, et une intersection signalisée donne un accès piétonnier au site commémoratif.
- Le site est de nature ouverte et offre un haut niveau de visibilité à partir de la rue et du sentier de la rivière des Outaouais.

- Le personnel de la CCN produira à l'intention des équipes de conception des lignes directrices de design urbain qui détermineront l'emplacement précis du monument, en plus d'établir des prescriptions quant à l'échelle du monument et des matériaux à utiliser. Les lignes directrices de design urbain établiront également des exigences en matière de protection des vues, de respect du contexte, de prise en compte des particularités microclimatiques du site, etc.

Les éléments ci-dessous devront également être pris en compte à mesure que le processus de conception évoluera.

- L'emplacement se trouve directement à l'est du Musée canadien de la guerre et, à ce titre, la conception du monument commémoratif doit respecter et prendre en considération le design du Musée, son environnement et les berges de la rivière. C'est également le cas, dans une moindre mesure, pour le Monument national de l'Holocauste.
- Le bruit de la circulation sur la rue Booth adjacente nécessitera certaines mesures d'atténuation si un espace contemplatif est requis.
- L'emplacement se trouve à l'intérieur d'une zone de « contrôle de la hauteur des avant-plans », ce qui peut limiter la hauteur du monument.
- L'emplacement est adjacent à une aire de service secondaire utilisée par le Bluesfest d'Ottawa.
- L'emplacement de l'infrastructure souterraine des services publics devra être confirmé.
- D'après les informations disponibles, il s'agit d'un site contaminé. Le budget du projet devra prévoir un plan d'urgence pour une évaluation environnementale du site et les plans subséquents de gestion des sols et des eaux souterraines.
- L'évaluation du financement requis pour l'entretien continu du monument commémoratif et de l'emplacement ne fait pas partie des coûts du projet.

4. Liens stratégiques

- Le mandat de la CCN, qui consiste à « *guider et contrôler l'utilisation et la mise en valeur des terrains fédéraux de la région de la capitale du Canada et à entretenir des lieux patrimoniaux de la région de la capitale du Canada..., y compris des lieux commémoratifs.* »
- La priorité stratégique n° 4 du Plan d'entreprise de la CCN : *Entreprendre, renouveler et faire connaître les plans d'utilisation du sol, et coordonner promptement et efficacement l'utilisation des terrains fédéraux et le design dans la région de la capitale nationale.*
- Le Plan de la capitale du Canada de 2017 à 2067 : « *La CCN travaillera avec Patrimoine Canadien et d'autres ministères et organismes fédéraux afin de célébrer les principaux anniversaires de la Confédération, de commémorer des événements marquants de l'histoire canadienne et de souligner le rôle du Canada sur la scène mondiale et comme terre de démocratie.* »

- Le Plan de secteur du cœur de la capitale du Canada (CCN, 2005), qui contient les objectifs suivants en matière de monuments commémoratifs et d'art public :
 - *Faciliter la commémoration de personnalités, d'événements ou d'idées d'importance nationale sur des terrains fédéraux de prestige et accessibles dans le cœur de la capitale*
 - *Planifier et concevoir l'emplacement des futurs monuments commémoratifs et d'œuvres d'art de manière à appuyer la création de nouvelles places et de nouveaux liens dans le cœur de la capitale et d'améliorer les liens entre le domaine de la capitale et le domaine civique. Les îles, le ruisseau de la Brasserie, la rue Hôtel-de-Ville et la partie ouest des plaines LeBreton sont autant d'endroits où des monuments commémoratifs pourraient appuyer la création de places publiques.*
- Le Plan stratégique des monuments commémoratifs de la capitale du Canada (2006)
- La Protection des vues de la capitale du Canada (2007)
- La Masse des terrains d'intérêt national (MTIN) – Le site fait partie de la MTIN.

5. Consultations et communications

PCH a entrepris des consultations à la demande de la CCN avec ACC et le Musée canadien de la guerre. À la suite de l'approbation fédérale d'utilisation du sol concernant le choix de l'emplacement du monument commémoratif, les autres consultations suivantes auront lieu :

- Un sondage en ligne, offrant à tous les Canadiens l'occasion de participer. Les questions seront concentrées sur les considérations touchant le design du monument et l'expérience qu'il procure aux visiteurs.
- PCH, en collaboration avec le bureau de liaison auprès des Autochtones de la CCN, va entreprendre des discussions avec les Algonquins de Kitigan Zibi et de Pikwakanagan sur le site choisi.
- PCH consultera les groupes qui organisent régulièrement des événements sur le site adjacent du parc des plaines LeBreton afin de s'assurer que le monument et les cérémonies n'ont pas d'incidences négatives les uns sur les autres.
- PCH consultera également le Conseil du Monument national de l'Holocauste étant donné la proximité de ce monument avec l'emplacement proposé.
- PCH organisera une table ronde avec les intervenants fédéraux pour fournir une mise à jour sur le choix du site et pour préciser les prochaines étapes du projet. Les intervenants comprendront ACC, la CCN, le ministère de la Défense nationale, Affaires internationales Canada et la Gendarmerie royale du Canada.

6. Prochaines étapes

- Concours de design – phase 1 – automne 2019
- Élaboration de lignes directrices en matière d'aménagement urbain – automne-hiver 2019

- Présentation des lignes directrices en matière d'aménagement urbain au CCUDI – décembre 2019
- Sélection des finalistes – hiver-printemps 2020
- Concours de design – phase 2 – printemps 2020

7. Liste des annexes

Annexe A – Descriptions et analyse du site, plans et coupes

Annexe B – Extrait du procès-verbal provisoire de la réunion du CCUDI des
16 et 17 mai 2019

Annexe C – Rapport de consultation produit par PCH

8. Auteurs de la proposition

Daniel Champagne, directeur général, Aménagement de la capitale (AC)

Isabel Barrios, directrice, Approbations fédérales, Programmes du patrimoine et de
l'archéologie, AC

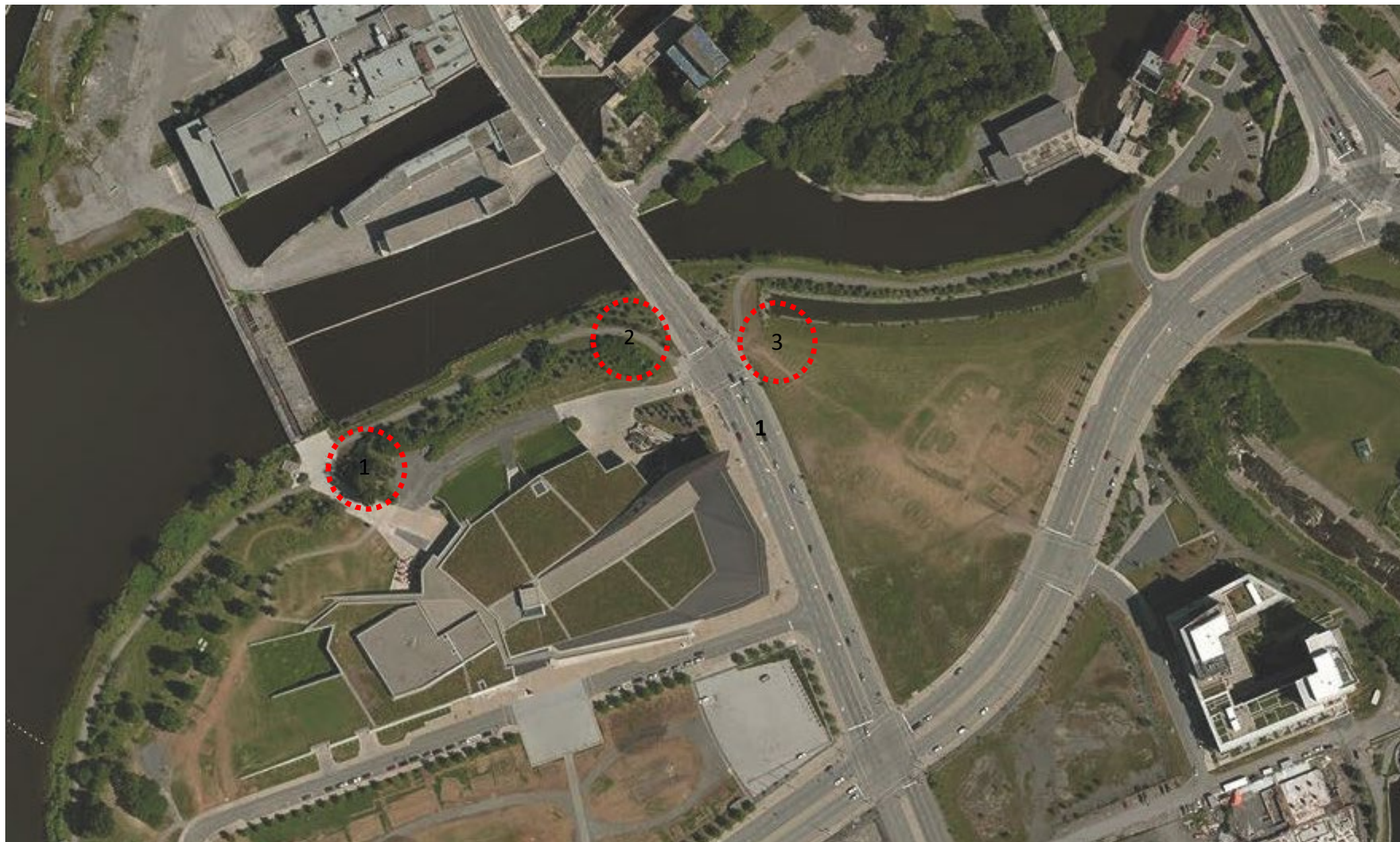
Pierre Vaillancourt, directeur, Design et Construction, AC


Jason Hutchison, chef par intérim, Approbations fédérales, AC

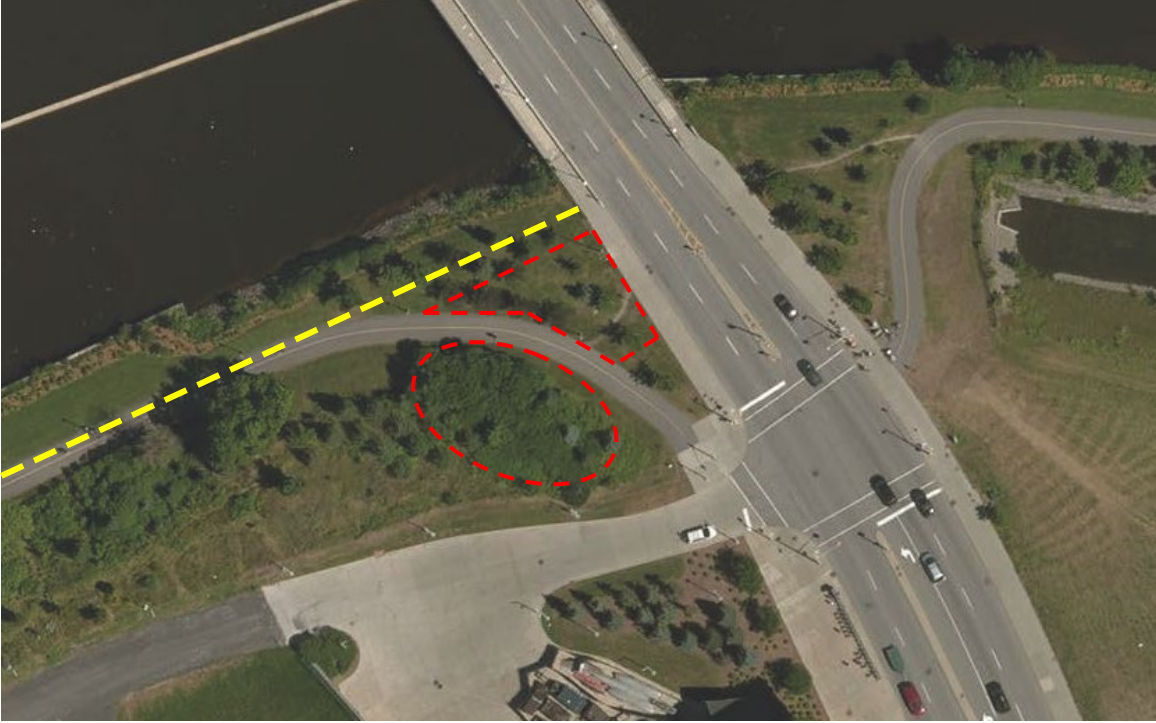
Yoland Charette, chef, Architecture de paysage et Design industriel, AC


Monument commémoratif national dédié à la mission du Canada en Afghanistan

Emplacements potentiels en vue de la discussion avec ACC et PCH
Préparé par la Commission de la capitale nationale (CCN) le 1^{er} novembre 2018

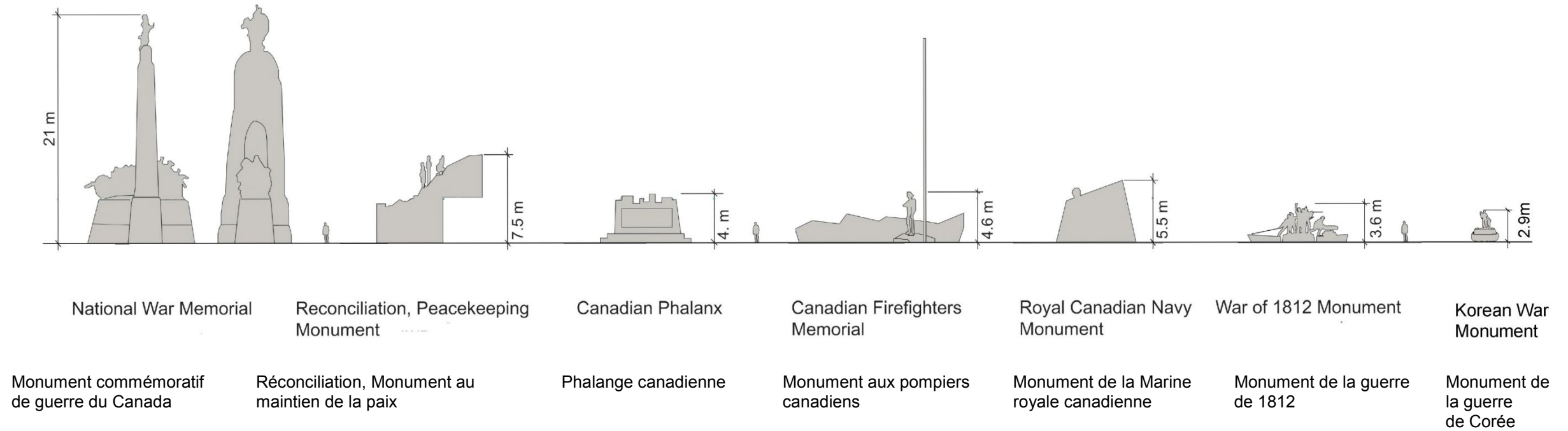


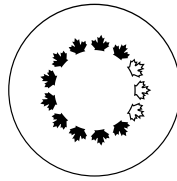
| | Sites selon les numéros attribués sur la carte | Caractéristiques | Possibilités et contraintes | Photographie |
|---|---|--|--|--|
| 1 | Parc riverain – entrée Nord du Musée canadien de la guerre | <p>Caractéristiques</p> <ul style="list-style-type: none"> - Propriété de la CCN - Faible potentiel archéologique pré-contact <p>Lien thématique</p> <ul style="list-style-type: none"> - Site désigné « emplacement de niveau 3 » dans l'Inventaire des emplacements du Plan stratégique des monuments commémoratifs de la capitale du Canada. - Association thématique avec la paix et la sécurité - Musée canadien de la guerre (MCG) à proximité <p>Accès et visibilité</p> <ul style="list-style-type: none"> - Place à accessibilité universelle (AU) adjacente à l'emplacement - Visible et accessible à partir du Sentier de la capitale de la CCN - Futur lien piétonnier à travers la cloison jusqu'à l'aire d'observation de la chute des Chaudières, au nord. - Stationnement à proximité (MCG) <p>Utilisations actuelles</p> <ul style="list-style-type: none"> - Superficie plantée adjacente à la place pavée | <p>Possibilités</p> <ul style="list-style-type: none"> - Bonne superficie (650 m²), espace de rassemblement - Visibilité modérée - Bon accès (AU) - Excellente vue sur la rivière <p>Contraintes</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sol contaminé; la proximité de l'eau peut nécessiter une évaluation environnementale. - Adjacent à l'entrée du musée; on peut juger que le monument sera en conflit avec le design du MCG. - Le Sentier de la capitale de la CCN pourrait devoir être déplacé. |  |

| | Sites selon les numéros attribués sur la carte | Caractéristiques | Possibilités et contraintes | Photographie |
|---|--|--|--|--|
| 2 | Berge LeBreton –nord-est du Musée canadien de la guerre | <p>Caractéristiques</p> <ul style="list-style-type: none"> - Propriété de la CCN - Faible potentiel archéologique pré-contact <p>Lien thématique</p> <ul style="list-style-type: none"> - Site non désigné dans l’Inventaire des emplacements du Plan stratégique des monuments commémoratifs de la capitale du Canada ni dans l’ébauche du plan de commémoration militaire de la capitale. - Musée canadien de la guerre (MCG) à proximité <p>Accès et visibilité</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sentier à accessibilité universelle (AU) adjacent à l’emplacement - Visible et accessible à partir du Sentier de la capitale - Futur lien piétonnier vers le quartier Zibi au nord-est - Stationnement à proximité (MCG) <p>Utilisations actuelles</p> <ul style="list-style-type: none"> - Superficie plantée adjacente au Sentier de la capitale pavé | <p>Possibilités</p> <ul style="list-style-type: none"> - Bonne visibilité à partir des sentiers de la capitale et du boulevard de la Confédération de la CCN - Bonne superficie (700 m²), espace de rassemblement - Bon accès (AU) - Excellente vue sur la rivière <p>Contraintes</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sol contaminé; la proximité de l'eau peut nécessiter une évaluation environnementale. - Installation à venir de conduites d’hydroélectricité dans la partie nord du site. - Adjacent à la zone de chargement et de ramassage des ordures du MCG. - Le Sentier de la capitale de la CCN pourrait devoir être déplacé. |  |

| | Sites selon les numéros attribués sur la carte | Caractéristiques | Possibilités et contraintes | Photographie |
|---|--|---|--|--|
| 3 | Berge LeBreton – à l’est du Musée canadien de la guerre | <p>Caractéristiques</p> <ul style="list-style-type: none"> - Propriété de la CCN - Faible potentiel archéologique pré-contact <p>Lien thématique</p> <ul style="list-style-type: none"> - Site désigné dans l'ébauche du plan de commémoration militaire de la capitale - Musée canadien de la guerre (MCG) et Monument national de l'Holocauste à proximité <p>Accès et visibilité</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sentier à accessibilité universelle (AU) adjacent à l'emplacement - Visible et accessible à partir du Sentier de la capitale - Futur lien piétonnier vers le quartier Zibi au nord-est - Stationnement à proximité (MCG) <p>Utilisations actuelles</p> <ul style="list-style-type: none"> - Zone gazonnée adjacente au sentier pavé | <p>Possibilités</p> <ul style="list-style-type: none"> - Excellente superficie (1000 m²), espace de rassemblement - Bonne visibilité à partir des sentiers de la capitale et du boulevard de la Confédération - Bon accès (AU) - Bonnes vues vers les symboles nationaux et le Monument national de l'Holocauste <p>Contraintes</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sol contaminé; la proximité de l'eau peut nécessiter une évaluation environnementale. - Le bassin de rétention peut limiter la flexibilité du design |  |

Comparaison à l'échelle des monuments de la capitale du Canada





NATIONAL CAPITAL COMMISSION COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE

Excerpt of the Minutes of the

Advisory Committee
on Planning, Design and Realty

Meeting of May 16 and 17, 2019

2019-P96 - Federal Land Use Approval –
National Memorial to Canada's Mission in
Afghanistan – Site Selection (C)

These minutes have not been approved yet.

Members received a presentation on the site selection for the National Memorial to Canada's Mission in Afghanistan. They made the following comments:

Site Master Plan

- The preferred location is supported but a site analysis and master plan is needed for a holistic understanding of the site's potential. It should be demonstrated that this is the appropriate location for a monument as opposed to other areas of the site.
- It is important to have a sense of what else will be developed on the site in the future.
- The monument requirements need to be understood to allow planning for a comfortable gathering space.
- Stormwater management needs to be taken into account.
- North arrow, contour lines and cross

Extrait du procès-verbal du

Comité consultatif
de l'urbanisme, du design et de l'immobilier

Séance des 16 et 17 mai 2019

2019-P96 - Approbation fédérale d'utilisation
du sol - Monument commémoratif national
dédié à la mission du Canada en Afghanistan
– Sélection de l'emplacement (C)

Ce procès-verbal n'a pas encore été approuvé.

Les membres assistent à une présentation sur la sélection de l'emplacement du Monument commémoratif national dédié à la mission du Canada en Afghanistan. Ils font les commentaires suivants :

Plan directeur du site

- Les membres appuient l'emplacement privilégié mais une analyse et un plan directeur du site sont nécessaires pour comprendre le potentiel du site de façon globale. On doit faire la démonstration que c'est l'emplacement approprié pour un monument par opposition à d'autres endroits du site.
- Il est important d'avoir une idée de ce qui va être aménagé sur le site dans l'avenir.
- On doit comprendre les exigences du monument afin de permettre la planification d'un espace de rassemblement confortable.
- La gestion des eaux de pluie doit être prise en compte.
- La flèche indiquant le nord, les courbes de

2019-P96 - Federal Land Use Approval –
National Memorial to Canada's Mission in
Afghanistan – Site Selection (C)

2019-P96 - Approbation fédérale d'utilisation
du sol - Monument commémoratif national
dédié à la mission du Canada en Afghanistan
– Sélection de l'emplacement (C)

These minutes have not been approved yet.

Ce procès-verbal n'a pas encore été approuvé.

sections would be useful for understanding the site. Flood level information would also be helpful.

niveau, et des coupes transversales seraient utiles pour comprendre le site. L'information sur les niveaux de crues serait également utile.

Urban Context

- The site is in view of the service entrance to the Canadian War Museum. Screening should be considered.
- As it is located adjacent to a roadway, visibility from vehicles will be important.
- The hierarchy of monuments should be considered, as the site is visible from the National Holocaust Monument. Visual separation should be factored into the development of the urban design guidelines.

Contexte urbain

- Le site est situé dans la perspective de l'entrée de service du Musée canadien de la guerre. On devrait envisager de masquer la vue.
- Puisqu'il est situé près d'une voie de circulation, la visibilité à partir des véhicules sera importante.
- La hiérarchie des monuments devrait être prise en compte, puisque le site est visible du Monument national de l'Holocauste. On devrait prévoir une séparation visuelle dans l'élaboration des lignes directrices de conception.

Committee Secretary

Secrétaire des comités

Caroline Bied

Monument commémoratif national dédié à la mission du Canada en Afghanistan

Rapport de consultation produit par le ministère du Patrimoine canadien

À la demande d’Anciens combattants Canada (ACC), le ministère du Patrimoine canadien (PCH) a présenté à la CCN une demande d’Approbation fédérale d’utilisation du sol (AFUS) concernant l’examen d’un nouvel emplacement pour le Monument commémoratif national dédié à la mission du Canada en Afghanistan. Cet emplacement se situe du côté est de la rue Booth, au nord du Monument national de l’Holocauste et à proximité du bassin de rétention.

Dans le cadre de la démarche de traitement de la demande, la CCN a demandé au requérant de fournir les dossiers et les rapports de consultation à l’appui du choix de cet emplacement, ainsi que le programme des consultations à venir à cet égard. Ces renseignements sont résumés ci-après.

Consultations réalisées à ce jour

Anciens combattants Canada

Le 18 décembre 2018 et par après, lors d’une visite des lieux le 20 février 2019, le Comité consultatif des commémorations d’Anciens combattants Canada a été consulté au sujet de deux nouveaux emplacements proposés par la CCN pour l’aménagement du Monument commémoratif national dédié à la mission du Canada en Afghanistan. Les membres du Comité consultatif ont donné leur appui quant au choix du site « Berge LeBreton Est » à titre d’emplacement privilégié. En mars 2019, ACC a confirmé que ce site a été identifié à titre d’emplacement privilégié par le ministre des Anciens Combattants.

Musée canadien de la guerre

En mai 2019, M. Mark O’Neill, président et premier dirigeant du Musée canadien de l’histoire et du Musée canadien de la guerre, a confirmé par voie de correspondance que le musée canadien de la guerre appuie la décision de proposer le site Berge LeBreton Est à titre d’emplacement pour l’aménagement du Monument.

Moriyama & Teshima Architects

PCH a consulté les architectes qui ont conçu le Musée canadien de la guerre, le cabinet Moriyama and Teshima Architects, demandant notamment les commentaires de l’architecte principal du projet, M. Raymond Moriyama. Tout en appuyant le projet du monument commémoratif en tant que tel, M. Moriyama a fait part de certaines préoccupations quant à l’emplacement proposé. À son avis, puisque la parcelle de terrain située directement au sud de l’emplacement proposé du monument commémoratif représente l’endroit le plus propice pour un éventuel projet d’agrandissement du Musée canadien de la guerre, la proximité du monument commémoratif poserait problème pour l’éventuel projet d’agrandissement.

Conseil d’édification du Monument national de l’Holocauste

PCH a avisé Margi Oksner, directrice générale du Conseil d’édification du Monument national de l’Holocauste, de la présentation d’une demande d’approbation fédérale d’utilisation du sol pour l’aménagement du Monument commémoratif national dédié à la mission du Canada en Afghanistan au site Berge LeBreton Est, qui se situe juste au nord du Monument national de l’Holocauste. Le Conseil

d'édification a confirmé n'avoir aucune préoccupation quant l'aménagement du Monument commémoratif national dédié à la mission du Canada en Afghanistan à cet endroit.

Algonquins de Kitigan Zibi et Pikwakanagan

Le personnel de PCH, d'ACC et de la CCN affecté au projet rencontrera les responsables du Bureau de la liaison avec les Autochtones de la CCN dans le but de préciser le meilleur moyen d'assurer l'engagement des Algonquins de Kitigan Zibi et Pikwakanagan en ce qui a trait à l'emplacement proposé. Ces discussions devraient avoir lieu avant la réunion de juin 2019 du conseil d'administration de la CCN. Ces réunions seront fixées prochainement, et les responsables du projet veilleront à solliciter la participation des communautés autochtones aux étapes clés du projet.

Consultations futures et autres engagements

Sous réserve de la décision du conseil d'administration de la CCN quant à l'approbation fédérale d'utilisation du sol demandé pour le Monument commémoratif national dédié à la mission du Canada en Afghanistan, les tâches suivantes seront mises en œuvre :

Participation d'autres intervenants fédéraux

PCH mènera une séance de discussion en table ronde avec les intervenants fédéraux concernés dans le but de présenter l'état d'avancement de la démarche de sélection du site privilégié et préciser les prochaines étapes du projet. Les intervenants fédéraux incluront ACC, la CCN, le ministère de la Défense nationale, Affaires mondiales Canada et la Gendarmerie royale du Canada. Cette séance de discussion devrait avoir lieu en début d'hiver 2020.

Engagement du public

Dans le cadre du concours de design du monument, PCH présentera sur une page spéciale de son site Web les concepts proposés des équipes finalistes. Le public sera invité à donner ses commentaires sur les concepts retenus en tenant compte des critères à utiliser par le jury dans le cadre du processus d'évaluation.

PCH et AAC feront usage de leurs réseaux de médias sociaux, y compris Facebook et Twitter, pour encourager l'engagement du public. Le sondage d'opinion publique sera ouvert pour 7 à 10 jours. Une fois complétés la période de visionnement et le sondage d'opinion, PCH en analysera les résultats et produira un rapport sommaire qui sera remis au jury, qui sera invité à en tenir compte dans ses délibérations.